

## Conseil municipal du 7 mars 2017

Convocation le 27 Février 2017

Présents, M<sup>me</sup> Claude BOUENI, Thierry DEMOULIN, Jocelyne FIAT, Marc LEBEL, André MEIGI, Marie Bernadette WIMMEL, Christian PAPPEL, Sylvain WIMMEL, Agathe BENEAU-LEPINE, Christiane WIMMEL, Absents, MM Antoine LAMBERT, Nicolas LAMBERT, Christian LEFFRANEC, Marie-Catherine LEBRET, Adèle PLEWARD

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 7 Février 2017

### Urbanisme

PC relatif pour une maison individuelle Lot Le Noyreau - concertée avec les architectes et le vendeur de la parcelle pour explications. Casier : permis de construire et montage analyse de sol

Dépôt de plans complémentaires demandés pour PC maison individuelle Lot Le Noyreau ;

3 EP déposés - une pour concertant sur liquidité Chemin de la Gâtine, une pour plancher Lot Les Otaries

EP relatif pour une petite Chapelle des Tournoux, suite à avis défavorable de SPANC ;

Construction débattue (Bto) sur la commune par M. Le Procureur et 4 témoins. Recherche de logement pour le locataire de cette construction.

### Territ.

Chemin IC 177 devant accepté concertation avec 4 riverains signés.

Votre sur terrain pour discussion sur emplacement habitatif et vert de terrain.

### PLU

Compte rendu des deux réunions des 07 et 02 Février sur l'agrandissement, le fondement et les détails de PLU.

Considérant que l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme présente un intérêt évident, que des travaux

d'urbanisme seraient inévitablement entrepris pour créer notamment un espace de vie collective (place d'appoint, d'habitat, de jeux pour enfants)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité (10 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)

- Décide de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer un marché avec le bureau d'étude choisi par la commission d'urbanisme dans le cadre des crédits.
- Adopte le plan de financement exposé

Dépenses d'investissement 4107		Revenues diverses 4	
Revenus d'étude (à décaisser)	36 000,00	Dotation Globale de	1 000,00
CAUE concertation	3 100,00	Décentralisation	
accompagnement dans la		Plan en faveur de la ruralité	10 000,00
realisation d'un PLU)		Aménagement commun	10 000,00
Coût total :	39 100,00		21 000,00

- Sollicite de la région Auvergne Rhône-Alpes une aide financière par le plan en faveur de la ruralité

### Bâtiments communaux

Compte pour la DCTR avec autorisation au titre de la Dotation de soutien à l'investissement Public Local (DSIPL)

2017 section de la 1<sup>re</sup> enveloppe pour être demandée pour le projet de mise aux normes d'accessibilité de tous les bâtiments communaux ainsi que mise en sécurité des personnes, par un chemin piétonnier pour un montant de 42 000 € HT soit 76 400 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)

- Sollicite cette autorisation